DECISION DU BUREAU N° B60.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

VU l'accord cadre l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 7 juin 2021 relatif à des travaux de voirie sur le territoire de la CCPO ;

VU l'avenant 1 à l'accord-cadre n°2021.16.00, notifié le 27 juillet 2022 portant modification à la clause de révision des prix notamment la date d'application de la révision des prix ;

Considérant la décision N° B34.23 du 26 juin 2023 attribuant à la société ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES le marché n°2023.21.00 pour la mise en accessibilité de deux quais bus route de Marennes à COMMUNAY et la création d'un quai bus, avenue de Chaponnay à CHAPONNAY (Marché subséquent N°25) pour un montant de 29 393.31 € HT soit 35 271.97 € TTC ;

Considérant que des travaux de terrassement supplémentaires sont nécessaires pour la dépose et la repose de l'abri bus, Route de Marennes, à Communay ;

Considérant la mise en œuvre de la clause de variation des prix de l'accord-cadre (révision de 13.5%) portant le montant du marché initial à 33 361.41 € HT ;

Considérant que cet avenant présente une incidence financière de 1 262.96 € HT soit 1 515.55 € TTC soit 3.79% du montant du marché initial révisé ;

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au contrat n°2023.21.00 conclu avec la société ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES, située 254 chemin des Platières – 38670 CHASSE SUR RHONE ;

- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à 34 624.37€ HT révisé soit 41 549.24 € TTC révisé ;

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 23 ;

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 29/11/2023

Pierre BALLESIO
Président

Nicolas VARIGNY
1er Vice-président

Michel BOULUD
2ème Vice-président

Mireille BONNEFOY
3ème Vice-présidente

Timotéo ABELLAN
4ème Vice-président

Mattia SCOTTI
5ème Vice-président

Jean Philippe CHONE
6ème Vice-président

Mise en ligne le.....- 1 DEC. 2023...
Certifiée exécutoire le.....- 1 DEC. 2023